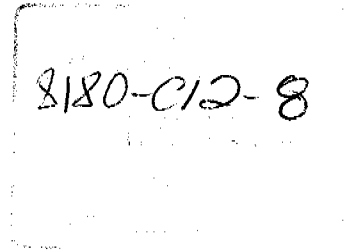




465, rue McGill, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 4A6

Ligne directe : (514) 380-4792
Télécopieur : (514) 380-4664
Courriel : beland.dennis@quebecor.com



Le 13 novembre 2007

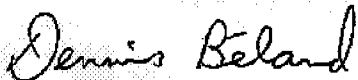
Monsieur Robert A. Morin
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et
des télécommunications canadiennes
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Objet : Entrée en concurrence locale de Vidéotron Itée dans la circonscription de WINDSOR (Québec, territoire de Bell Canada)

Monsieur Morin,

1. Conformément aux procédures établies dans la Décision Télécom CRTC 97-8 (« Décision 97-8 »), par la présente, Vidéotron Itée (« Vidéotron ») avise le Conseil qu'elle a pris connaissance et qu'elle satisfait aux obligations prescrites dans la Décision 97-8. Ce faisant, Vidéotron pourra offrir un service local dans la circonscription de WINDSOR (Québec, territoire de Bell Canada).
2. Vous trouverez ci-joint, une carte de la circonscription citée indiquant le territoire pour lequel Vidéotron demande l'autorisation de desserte. Veuillez noter que la zone d'appel local de Vidéotron dans cette circonscription est identique à celle de Bell Canada.
3. Enfin, veuillez noter que Vidéotron est en voie de compléter les signatures des ententes relatives à la fourniture du service d'appels d'urgence 9-1-1 dans la circonscription citée.

4. Veuillez agréer, Monsieur Morin, l'expression de mes sentiments distingués.



Dennis Béland
Directeur, Affaires réglementaires
Télécommunications

pour Vidéotron ltée

C.c. CRTC – Brian Parkin
CLNPC – Jacques Sarrazin
CLNPC – Scott Fletcher
CNA – Glenn Pilley
CPCC – Stephen Whitehead
Welch & Company – Garth Steele
ESLT
ESLC
ESLC proposées

p.j.

*** fin du document ***



QUEBECOR MEDIA

Circonscription WINDSOR (Québec)

